

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AOÛT 2023

Délibération n°2023-62

Objet :
**RÉCOMPENSE AUX LAURÉATS DU DIPLÔME NATIONAL DU
BREVET - PROMOTION 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le premier août, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de GOYAVE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Ferdy LOUISY en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 26 juillet 2023 (art. L.2121-7 à L.2121-34 du Code général des collectivités territoriales).

Étaient présents au début de la séance : 17

Maire : M. Ferdy LOUISY

Adjoints :

M. Daniel PÉTRIS
Mme Jenifer GÉRAN
M. Luc DONNET
Mme Geneviève GAMER
Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE

Conseillers municipaux

M. Lucien JOSÉPHINE
M. Philippe TARER
Mme Nadia CONSTANT
M. Félix EMMANUEL
Mme Marielle LAROCHELLE
Mme Dominique BODESSON
Mme Cynthia CHAPOULIE
Mme Jacqueline JANGAL
Mme Tiphany MELANE
M. Meddy TOTO
M. Bernard ZORA

Nombre de membres	En exercice	29
	Présents	17
	Absents	09
	Procuration	03
Vote	Pour	20
	Contre	00
A l'unanimité	Abstention	00
	Votants	20

Date de la convocation	26 juillet 2023
Acte rendu exécutoire 08 AOÛT 2023 le..... après transmission électronique en Préfecture 08 AOÛT 2023 le..... et mise en ligne sur le site de la commune 08 AOÛT 2023 le.....	

Absents ayant donné pouvoir : 03

Mme Chantal RÉGENT donne procuration à Mme Jacqueline JANGAL
Mme Hélène NAGAMAN donne procuration à Mme Nadia CONSTANT
Mme Léone FORTUNÉ donne procuration à Mme Tiphany MELANE

Arrivé en cours de séance : 01

M. Michel CATHERINE arrivé à 19h.

Absents : 08

AR-Préfecture de Basse-Terre : M. Antoine ADONAI, M. Antoine SAHIA, M. Patrick BROCHANT, Mme Marie-Louise MÉLON, M. Patrick PÉTRIS, Mme Esther GALETTE, M. Rémy SENNEVILLE, Mme Maryse CITRONNELLE

971-219711140-20230808-2-DE

Reception par le Prefet : 08-08-2023

Publication le : 08-08-2023

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité (Art L2121-37 du CGCT) : Mme Tiphany MELANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire visant à l'attribution de récompenses aux collégiens lauréats du Diplôme National du Brevet de la promotion 2023 ;

Considérant que le Diplôme National du Brevet est un diplôme marquant la fin des années collèges avant l'entrée au lycée ;

Considérant que l'obtention du Diplôme national du Brevet représente un travail et des efforts singuliers de la part des collégiens qui méritent d'être récompensés ;

Considérant qu'il convient d'encourager la réussite scolaire et de mettre à l'honneur les élèves méritants ;

**APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Article 1 : d'attribuer les récompenses ci-après aux collégiens lauréats du Diplôme National du Brevet de la promotion 2023 dont la liste est jointe à la présente :

- Mention très bien : 150,00 €
- Mention bien : 100,00 €
- Mention assez bien : 80,00 €
- Sans mention : 50,00 €

Article 2 : de donner mandat à Monsieur le Maire pour suivre l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme

Le Maire

Ferdy LOUISY

La Secrétaire de séance

Tiphany MELANE

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711140-20230808-2-DE

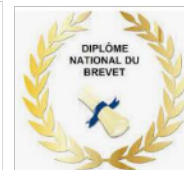
Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-08-2023

Publication le : 08-08-2023



LISTE DES LAURÉATS AU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET PROMOTION 2023



MENTION TRÈS BIEN (150 €)

N°	NOM	Prénom
1	COULON	LILLY-ROSE
2	TURLET	GAELLE

MENTION BIEN (100 €)

N°	NOM	Prénom
1	AFOY-LORANGE	SANHAE
2	AUGUSTA	NOEMY
3	CALIMIA	MAELY
4	HEGESIPPE-NAGAU	FLORIAN
5	LEROUX -REGINA	JAHNAEY
6	MERINON	DAVE
7	LITTEE	MORGAN

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

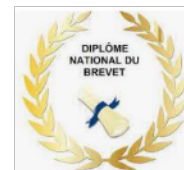
971-219711140-20230808-2-DE

Réception par le préfet : 08-08-2023

Publication le : 08-08-2023



LISTE DES LAUREATS AU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET PROMOTION 2023



MENTION ASSEZ BIEN (80 €)

N°	NOM	Prénom
1	CHAMPAGNE	YLAN
2	FREOERIC	SULLYVAN
3	FRIGISTE	NOAH
4	LALLBISSONN-ROY	LAURIANA
5	LANCY	LEI"ANA
6	MISTOCO	SAEL
7	SAINT GERMAIN	LAURIE-BELLE
8	ZOZO	LUY

MENTION ADMIS (50 €)

N°	NOM	Prénom
1	BAGASSIEN	LINDSAY
2	BERGAME	CASEY
3	BERNARD	OCEANE
4	CELY	DJAHMELYA
5	CONSTANT	SLOANNAH
6	DACALOR	LUCANAEL
7	DELANNAY	ELODIE
8	LABIRIN	NATHIS
9	LACROSSE	SYLVIO
10	MELARD	KEROUSHKA
11	MINATCHY	CASSY
12	MONDONGUE	JAMYNA
13	MENTOR	WEDE
14	OLIVARY	JOHAN
15	PLUMKET	ABYGAELE
16	POUVAIT	REBECCA

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20230808-2-DE

Réception par le préfet : 08-08-2023

Publication le : 08-08-2023